

**Lobbies de l'élevage : jusqu'où leur influence
peut-elle rester légitime ?**

Angle d'approche, point de vue et objectif :

Cet essai adopte une approche analytique des pratiques de lobbying dans le secteur de l'élevage en France. Le point de vue n'est ni celui d'une condamnation du lobbying, ni celui d'une défense des intérêts sectoriels, mais celui d'une évaluation normative des comportements des acteurs économiques à l'aide de principes éthiques : information loyale du public, responsabilité des acteurs économiques, autonomie du citoyen et principe de précaution. L'objectif est de montrer comment certaines stratégies d'influence (politique, médiatique ou scientifique) peuvent contribuer à orienter le débat public et les décisions collectives dans un sens favorable aux intérêts économiques des filières, parfois au détriment d'enjeux de santé publique, environnementaux ou démocratiques.

Résumé :

Depuis l'après-guerre, l'élevage français s'est intensifié et concentré, renforçant le poids économique de la filière mais accentuant ses impacts négatifs. Cette évolution suscite une inquiétude croissante de la population, malgré une consommation de viande toujours élevée, notamment pour les filières intensives. Dans ce contexte paradoxal, les politiques publiques peinent à évoluer, en partie sous l'influence des lobbies du secteur.

Les lobbies agissent sur plusieurs fronts : politique, scientifique et médiatique. Ils utilisent aussi des stratégies juridiques et réglementaires pour contester ou modifier les normes. Leur présence est étendue, allant des événements publics aux formations professionnelles, mais leurs méthodes soulèvent parfois des questions éthiques. Au travers de 3 exemples concrets (Interbev, FNSEA et FICT), cet essai montre quelles pratiques peuvent interpeller et donne quelques pistes de réflexion sur ce qui pourrait être fait différemment.

Bibliographie :

Agreste Graph'Agri 2024 (2024). « Infographie - L'élevage français ». Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire. Consulté le 10/01/2026 : <https://agriculture.gouv.fr/infographie-lelevage-francais>.

Agriculture.gouv. (2023). « Nitrites, nitrates et alimentation : questions et réponses ». Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire. Consulté le 08/02/2026 :

<https://agriculture.gouv.fr/nitrites-nitrates-et-alimentation-questions-et-reponses>.

ANSES. s.d. "Viandes rouges, viandes transformées et cancers: point sur la nouvelle classification du CIRC". Consulté le 29/01/2026 : [Viandes rouges, viandes transformées et cancers: point sur la nouvelle classification du CIRC | Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail](#)

Berger C. (2025) "Élevage intensif, élevage extensif : définition et différences". Mieux donner. Consulté le 10/02/2026 :

<https://mieuxdonner.org/elevage-intensif-elevage-extensif-definition-et-differences/>

Billier J-C (2014). « Introduction ». Philosophie. Quadrige, 1-4.

Bonnefont C, Chastagner C, Terzic L, Usai N, Vaile A. (2024). "Etude des principaux freins et leviers à la conversion et à l'installation en agriculture biologique des élevages porcins français du point de vue des éleveurs en 2020". Genphyse, Agro Toulouse, Pegase, CRA Pays de la Loire, Genesi.

Bonhomme C, Catteau M, Chérif Z, Pouch T, et Raffray M. (2025). “Repères socio-économiques de l’agriculture française 2025 études économiques et prospective”. Chambre d’agriculture

Bourdillon F. (2005). “Les lobbies agroalimentaires contre la santé publique”. Cairn info

CNRTL. (2012a). « ETHIQUE : Définition de ETHIQUE ». Consulté le 10/12/2025 : <https://www.cnrtl.fr/lexicographie/ethique>.

CNRTL. (2012b). « LOBBY : Définition de LOBBY ». Consulté le 10/12/2025 : <https://www.cnrtl.fr/lexicographie/lobby>.

Confédération paysanne. (2026) « Le Premier ministre se moque des paysan·nes !! » Consulté le 20/12/2025 : . <https://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=16332>.

Dabi F. et Deffain M-A. (2023). “Les Français et le réchauffement climatique : perceptions, comportements et anticipations”. Consulté le 19/01/2026 : [Les Français et le réchauffement climatique : perceptions, comportements et anticipations - lfop Group](https://www.lfop.fr/les-francais-et-le-rechauffement-climatique-perceptions-comportements-et-anticipations)

Díaz E-M., Merino A., Nuñez-Partido A. (2025). “The sounds of silence: ‘Pivoting’ as a rhetorical strategy of the animal farming industry to maintain the institution of meat, Agriculture and Human Values.” Springer Link

Dockès AC, Delanoue E, Choutteau A, Philibert A, Magdelaine P, Roguet C (2017). “Points de vue et attentes des consommateurs et citoyens vis-à-vis de l’élevage. Une étude quantitative auprès de 2000 personnes en France.” IFIP

Doucet C et Gambarini A (2025). « Loi Duplomb : FNSEA et JA appellent à la mobilisation ». LaFranceAgricole. Consulté le 17/12/2025 : <https://www.lafranceagricole.fr/loi-duplomb/article/882501/loi-duplomb-fnsea-et-ja-appellent-a-la-mobilisation>.

Dupin M. (2024). « Enquête. Lobbying : comment l’industrie de la viande a influencé la politique agricole européenne ». Franceinfo. Consulté le 28/01/2026 : https://www.franceinfo.fr/sante/alimentation/enquete-lobbying-comment-l-industrie-de-la-viande-a-influence-la-politique-agricole-europeenne_6876002.html.

FAO. (2019). « Food-based dietary guidelines - France ». Consulté le 28/01/2026 : <https://www.fao.org/nutrition/education/food-dietary-guidelines/regions/countries/France/fr?.c>
[om](https://www.fao.org/nutrition/education/food-dietary-guidelines/regions/countries/France/fr?.c).

FICT. (2026). « Accueil - FICT ». Consulté le 03/02/2026 : <https://www.fict.fr/>.

FICT. s. d. « Mentions Légales – Info Nitrites & Charcuterie ». Consulté le 09/02/2026 : <https://info-nitrites.fr/mentions-legales/>.

FNSEA (2026). “Nos missions”. FNSEA. Consulté le 11/02/2026 : [fnsea.fr](https://www.fnsea.fr)

Foodwatch FR. (2019). « 3 stratagèmes du lobby de la charcuterie pour éviter l’interdiction des nitrites ajoutés ». Consulté le 07/02/2026 : <https://www.foodwatch.org/fr/actualites/2021/3-stratagemes-du-lobby-de-la-charcuterie-pour-eviter-linterdiction-des-nitrites-ajoutes>.

FranceAgriMer Élevage - Analyse économique des filières - DMEP. (2025) « La consommation de viandes en France ». Consulté le 18/01/2026 : <https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/la-consommation-de-viandes-en-france>.

Gérard M. (2022). « Selon la Commission européenne, la législation sur le bien-être animal n’est plus adaptée ». Consulté le 02/01/2026 : https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/10/07/selon-la-commission-europeenne-la-legislation-sur-le-bien-etre-animal-n-est-plus-adaptee_6144817_3244.html?utm.com.

Gérard M. (2023a). « FRCAW | 60% of Livestock Is Concentrated on 3% of French Farms ». CNRS. Consulté le 10/12/2025 : <https://www.cnr-bea.fr/en/2023/05/16/elevage-industriel-france-greenpeace/>.

Gérard M. (2023b). « Bien-être animal : la Commission européenne entretient le flou sur ses projets de réforme ». Consulté le 14/01.2026 : https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/09/13/bien-etre-animal-la-commission-europeenne-entretient-le-flou-sur-ses-projets-de-reforme_6189243_3244.html.

Guez A (2021). « Sels nitrités : un rapport préconisant leur interdiction dans la charcuterie adopté, mais le débat dans l'hémicycle devra attendre | LCP - Assemblée nationale ». Consulté le 09/02/2026 : <https://lcp.fr/actualites/sels-nitrites-un-rapport-preconisant-leur-interdiction-dans-la-charcuterie-adopte-mais?.com>.

Inaporc (2025a). “La filière porcine”. Inaporc. Consulté le 09/02/2026 : [Le Porc Français - La filière porcine | Le Porc Français](#)

Inaporc (2025b). “Export”. Inaporc. Consulté le 09/02/2026 : [INAPORC - Export | Le Porc Français](#)

INRAE. (2023) « Nitrites dans les charcuteries : état des connaissances sur les impacts santé et les alternatives | INRAE ». Consulté le 04/02/2026 : <https://www.inrae.fr/actualites/nitrites-charcuteries-etat-connaissances-impacts-sante-alternatives>

Insee. (2024). “Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires”. Insee. Consulté le 27/01/2026 : [Émissions de GES et polluants atmosphériques issus de l'agriculture – Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires | Insee](#)

Interbev. (2020). « Rapport d'activité Interbev 2019 ».

Interbev. (2025). “Rapport d'activités de recherche”.

Interbev. (2026a). « Missions ». Consulté le 01/02/2026 : <https://www.interbev.fr/interbev/linterprofession/missions/>.

Interbev. (2026b). “Enjeux sociétaux”. Consulté le 22/01/2026 : [interbev.fr/enjeux-societaux/nutrition-alimentation-qualite/](https://www.interbev.fr/enjeux-societaux/nutrition-alimentation-qualite/)

Interbev Grand Est. (2025). “Rapport d'activité”.

La dépêche. (2025). Colère Des Agriculteurs : Le Retour Des Tracteurs Pour La Loi Duplomb. Consulté le 19/01/2026 : <https://www.ultimedia.com/deliver/generic/iframe/mdtk/01325094/zone/1/src/xfzu8u5>.

Lardillon C et Leblanc E. (2021a) “Interbev dénonce une ambivalence du gouvernement français entre ses déclarations et le fait qu'il refuse de rouvrir les négociations sur le contenu de l'accord union européenne-Mercosur.” Consulté le 09/02/2026 : https://www.interbev-pdl.fr/_medias/PDLO/documents/cpaccorduemercosur_05.02.2021.pdf.

Lardillon C et Leblanc E. (2021b). Interbev lance la nouvelle saison de sa campagne de communication collective « Et si la liberté c'était d'être flexitarien ? ». Consulté le 01/02/2026 : https://www.interbev-pdl.fr/_medias/PDLO/documents/cpinterbevcampagnecomcollectivesaison2.pdf.

Lasserre H et Morvillier F. (2025). « Les Français et le bien-être des animaux - Vague 8 (2025) - Ifop Group ». IFOP. Consulté le 16/12/2025 : <https://www.ifop.com/article/les-francais-et-le-bien-etre-des-animaux-vague-8-2025/>.

Morrison O. (2020). « French Butchers Reject Calls for Ban on Nitrates in Food Products ». [FoodNavigator.Com](#). Consulté le 06/02/2026 :

<https://www.foodnavigator.com/Article/2020/12/14/French-butchers-reject-calls-for-ban-on-nit-rates-in-food-products/>.

OCDE (2023). "Panorama des administrations publiques 2023." Consulté le 11/02/2026 : [Lobbying et influence politique : Panorama des administrations publiques 2023 | OCDE](#)

Pagès M et Ferry E. (2019). « Marc Pagès (Interbev) : «Il n'y a pas de définition unique du flexitarisme» - Stratégies ». Consulté le 05/02/2026 : <https://www.strategies.fr/actualites/marques/4026535W/marc-pages-interbev-il-n-y-a-pas-de-definition-unique-du-flexitarisme-.html?com>.

Pagès M. (2026). "Diversité des services rendus par l'élevage" Consulté le 10/02/2026 : <https://www.la-viande.fr/environnement-ethique/atlas-elevage-herbivore/elevage-filieres-demain/diversite-services-rendus-elevage>

Programme National Nutrition Santé. s.d. « Réduire la viande pour bœuf, veau, mouton, agneau et abats », MangerBouger.fr, ministère des Solidarités et de la Santé / ministère de l'Agriculture. Consulté le 24/01/2026 :

<https://www.mangerbouger.fr/l-essentiel/les-recommandations-sur-l-alimentation-l-activite-physique-et-la-sedentarite/reduire/reduire-la-viande-porc-baeuf-veau-mouton-agneau-abats>

RMT Bien-être animal. (2026) "L'élevage extensif vs intensif : quelles différences pour les animaux ?". RMT Bien-être animal. Consulté le 12/02/2026 :

<https://rmt-bien-etre-animal.fr/elevage-extensif-intensif/>

Rousseau A. (2025) « Loi Duplomb : il faut "remettre de la rationalité dans le débat", estime Arnaud Rousseau, le président de la FNSEA | franceinfo ». Radio France. Consulté le 09/02/2026 :

<https://www.radiofrance.fr/franceinfo/podcasts/les-documents-franceinfo/loi-duplomb-il-faut-r-emettre-de-la-rationalite-dans-le-debat-estime-arnaud-rousseau-le-president-de-la-fnsea-5114820>.

Salvat G. (2024). « Food safety: how science protects consumer health | Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ». ANSES. Consulté le 05/02/2026 :

<https://www.anses.fr/en/content/food-safety-how-science-protects-consumer-health?.com>.

Sud Ouest. (2025). « Bien-être animal : le projet de loi européenne sur le transport des animaux bloqué à Bruxelles ». Consulté le 19/12/2025 :

<https://www.sudouest.fr/international/europe/bien-etre-animal-le-projet-de-loi-europeenne-sur-le-transport-des-animaux-bloque-a-bruxelles-26323701.php>.

Vie-publique (2025). « Loi Duplomb agriculture pesticides bassines 11 août 2025 | vie-publique.fr ». Consulté le 10/01/2026 :

<https://www.vie-publique.fr/loi/297070-loi-duplomb-agriculture-pesticides-bassines-11-aout-2025>.

Vincent M, Agreste, et FranceAgriMer. (2025). "En 2024, la consommation de viande de volailles rattrape celle de viande de porc". Consulté le 15/12/2025 :

https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/2025-07/SYN-VIA-Conso%20viande%20Fce2024_0.pdf.

Wikipédia. (2026). « Laurent Duplomb ». Consulté le 05/01/2026 :

https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Laurent_Duplomb&oldid=233025238.

La construction d'un modèle productiviste

Après la Seconde Guerre mondiale, le développement de la zootechnie s'est accompagné d'un objectif central : maximiser la productivité de l'élevage afin de produire plus, plus vite et à moindre coût. La valeur économique de la filière est ainsi passée de 5,7 milliards d'euros en 1970 à 33,2 milliards d'euros en 2023 (hors subventions) (Bonhomme et al., 2025). Cette dynamique se reflète dans la structure actuelle de l'agriculture française.

En 2020 la France comptait plus de 145 000 élevages (Agreste Graph'Agri 2024, 2024). Ces élevages sont majoritairement des élevages intensifs : 60% des animaux sont détenus dans 3% des fermes françaises, principalement localisées en Bretagne et en Loire (Gérard, 2023a). Un élevage intensif est un "lieu où l'on applique une méthode d'élevage visant à maximiser la productivité tout en minimisant les coûts de production" (Berger, 2025). Ils sont caractérisés par le confinement des animaux, un contrôle précis de l'environnement, une forte densité et un rendement élevé (RMT bien-être animal, 2026). À titre d'exemple, en 2021, 21 millions de porcs charcutiers ont été élevés (Inaporc, 2025a). La production nationale couvre plus que la consommation intérieure (103 % d'autosuffisance), et près de 28 % de cette production est destinée à l'exportation (Inaporc, 2025b).

Cette intensification de la production a entraîné des répercussions négatives, notamment sur le plan environnemental. Par exemple, en 2022, 84% des émissions de méthane provenaient de l'élevage de ruminants (Insee, 2024). Dans ce contexte, 82 % des Français (principalement les jeunes) déclarent aujourd'hui s'inquiéter des effets de l'élevage (Dabi et Deffain, 2023). Pour autant, l'élevage ne se limite pas à ses externalités négatives. Il rend de nombreux services : création d'emplois, maintien du tissu rural, préservation des prairies favorisant le stockage du carbone et la biodiversité, façonnage de l'identité de certains territoires, maintien d'espaces ouverts et production alimentaire (Pagès, 2026).

Parallèlement, les comportements de consommation semblent en contradiction avec ces préoccupations. En 2024, une hausse de la consommation de viande est observée, principalement pour le poulet et le porc, qui correspondent aux modèles d'élevage les plus intensifs (FranceAgriMer Élevage - Analyse économique des filières - DMEP, 2025), consommation qui se chiffre à 85 kg/hab/an (Vincent *et al.*, 2025). Cela semble paradoxal puisqu'un sondage de l'IFOP révèle qu'en 2025, 83% des Français se disent favorables à l'interdiction de l'élevage intensif (Lasserre et Morvillier, 2025). Par ailleurs, 69 % estiment ne pas être suffisamment informés sur les conditions d'élevage des animaux (Dockès *et al.*, 2017). Ce décalage entre opinion et information montre que le débat repose sur une connaissance partielle du secteur, laissant une place importante aux stratégies de communication des acteurs concernés.

Au-delà des freins et contraintes pour les éleveurs (par exemple pour passer au plein air pour l'élevage porcin (Bonfont *et al.*, 2024)), les mesures politiques visant à améliorer le bien-être animal, la santé ou la protection de l'environnement tardent à se mettre en place (à l'échelle nationale comme à l'échelle européenne) (Gérard, 2023b et Sud ouest, 2025). Certaines de ces décisions sont en partie influencées par les lobbies de l'élevage.

Les différents types de lobby

Les lobbies sont des groupements, des associations ou des organisations qui défendent des intérêts financiers, politiques ou professionnels en exerçant des pressions sur les milieux influents (parlementaires, presse...) (CNRTL, 2012b). Il existe 3 types de structures qui défendent les intérêts des filières d'élevage :

- Les interprofessions par produit ou filière (Interbev, Inaporc, Anvol) et les comités interprofessionnels (comme le CIFOG pour la filière foie gras),
- Les organisations professionnelles : les coopératives, les associations, les unions, les fédérations, les confédérations, les syndicats,
- Les industries agroalimentaires et leurs marques (Herta, Bigard...).

Les lobbies ont pour mission principale de représenter les intérêts de leurs membres, d'apporter une expertise technique aux décideurs publics et d'influencer l'élaboration des politiques afin de préserver la viabilité économique des secteurs qu'ils défendent (OCDE, 2023). Leur rôle peut ainsi contribuer à éclairer la décision publique, mais il devient problématique lorsqu'il oriente celle-ci au détriment d'autres intérêts collectifs.

C'est à travers un filtre éthique que nous allons essayer d'analyser les pratiques de ces lobbies. L'éthique se définit comme étant la science qui traite des principes régulateurs de l'action et de la conduite morale (CNRTL, 2012a). Il existe plusieurs branches : l'éthique prescriptive, l'éthique normative et la métaéthique. Ici, nous nous intéresserons à l'éthique normative, celle qui permet de dire ce qui est bien ou mal, ce qu'il faut ou ne faut pas faire (Billier, 2014).

Les modes d'action des lobbies

Les lobbies présentent différents modes d'actions. Sur le plan politique, ils organisent des rencontres avec des parlementaires ou des ministres (Lardillon et Leblanc, 2021a). Ils participent à des groupes de travail, des commissions, des rédactions ou amendements de propositions législatives (Dupin, 2024).

Sur le plan scientifique, ils financent des études économiques et techniques (Interbev, 2025), choisissent des experts favorables à la filière qu'ils peuvent représenter et les font intervenir lors d'événements qu'ils organisent (Interbev Grand Est, 2025).

Ils réalisent des campagnes médiatiques sur l'élevage en utilisant des termes valorisant l'élevage (par exemple "élevage responsable") (Lardillon et Leblanc, 2021b). Ils font du storytelling autour des éleveurs, des territoires, des traditions. Ils répondent de manière organisée aux ONG. Ils mettent en avant les arguments de souveraineté alimentaire, d'emploi, de compétitivité nationale et de maintien des zones rurales (Interbev, 2026b).

Ils organisent des partenariats avec des écoles, participent à des salons, rédigent des articles dans des médias (Interbev Grand Est, 2025). Ils utilisent le langage de manière stratégique (en remplaçant des termes négatifs comme "intensif" par "performant" et relativisent les critiques en parlant de "cas isolés", "dérives minoritaires" (Díaz *et al.*, 2025)).

Enfin, ils mènent des actions juridiques et réglementaires. Ils peuvent contester des normes trop contraignantes, essayer de ralentir ou d'accélérer des réformes, modifier les calendriers d'application (Foodwatch FR, 2019).

Les lobbies sont partout, même là où l'on ne s'attend pas à les voir. Ils organisent des jeux concours dans les boucheries, participent à des événements (foires, Tour de France, séminaire...), rencontrent les services de restauration collective et leur donnent des guides. Ils forment des techniciens agricoles, organisent des tables rondes à destination des professionnels de la santé, réalisent des animations dans les grandes surfaces, ont une forte présence médiatique... (Interbev Grand Est, 2025).

Cependant, leurs méthodes d'actions peuvent parfois poser question. Au travers de 3 exemples, nous allons analyser ces méthodes d'actions et déterminer en quoi elles peuvent nous interpeller.

La campagne "Aimez la viande, mangez-en mieux" d'Interbev

Interbev est l'association nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes. Elle regroupe les principaux acteurs de la filière viande bovine et s'occupe également des espèces ovines, équinées et caprines. Elle a pour mission de défendre et de valoriser les intérêts communs de l'élevage et des activités industrielles, artisanales et commerciales dans ce secteur (Interbev, 2026). Elle est structurée en plusieurs sections, chacune représentant un type d'espèce, et dispose de vingt comités régionaux pour mener des actions locales. Interbev intervient dans des instances nationales et internationales (cabinets ministériels, services des pouvoirs publics...). De plus, elle accompagne les acteurs des filières pour améliorer leurs pratiques (Interbev, 2026a).

En 2019 puis en 2021, Interbev a lancé une campagne de communication intitulée «Naturellement flexitariens», articulée autour du slogan «Aimez la viande, mangez-en mieux». Le but est de mettre en avant les atouts de la filière sur les plans environnementaux, de protection animale et d'alimentation durable (Lardillon et Leblanc, 2021b). Le public cible est représenté par les citoyens qui se questionnent sur leur consommation de viande pour pouvoir continuer à en manger de manière plus réfléchie. Les canaux de communication sont la télévision, les vidéos en ligne et les réseaux sociaux. La campagne prône le flexitarisme (Lardillon et Leblanc, 2021b).

Quelques techniques utilisées posent question :

- Interbev redéfinit le terme "flexitarisme" dans un sens favorable à ses intérêts. Ce terme est plus associé au concept de "manger mieux" qu'à celui de "manger moins". Sur leur site, on peut lire «la question n'est donc probablement pas de savoir comment réduire votre consommation de viande mais plutôt de l'accommoder à votre goût» (Pagès et Ferry, 2019). Il n'est donc pas question de réduire la consommation mais de l'intégrer de manière équilibrée. Le concept flexitarien est donc instrumentalisé pour créer une confusion et légitimer une consommation de viande qui pourrait être réduite selon les recommandations de santé publique (FAO, 2019; Programme National Nutrition Santé, s.d.).

- La stratégie de communication utilise les préoccupations sociétales actuelles (bien-être animal, environnement...) pour valoriser la viande sans remettre en question les quantités consommées. Cela suggère que manger de la viande reste compatible avec ces enjeux quelle que soit la fréquence.
- La grande visibilité médiatique et la large diffusion sur les réseaux sociaux (Interbev, 2019), illustre une stratégie d'influence assumée sur l'opinion publique. Cette communication peut masquer un intérêt économique derrière un discours de responsabilité sociétale, rendant floue la distinction entre information d'intérêt général et promotion d'un secteur.

Au travers de ces 3 exemples, nous pouvons constater que la question centrale de la diminution de la consommation est évitée. La campagne associe la viande à des valeurs positives (convivialité et compatibilité avec toutes les préoccupations actuelles) sans remettre en cause le modèle de production ni parler des conséquences négatives. Cette stratégie interroge le respect du principe d'information loyale du public, dans la mesure où certains éléments essentiels du débat sont minimisés ou relégués au second plan. Cela peut orienter le débat public dans le sens des intérêts économiques de la filière, au détriment d'une information transparente et d'un choix réellement éclairé des citoyens. De plus, cela peut limiter l'autonomie des citoyens car leurs choix reposent sur des informations partielles ou orientées.

La loi Duplomb et la FNSEA

La FNSEA promeut une agriculture moderne, innovante et durable, soutenant l'installation de nouveaux agriculteurs et défendant leurs intérêts à tous les niveaux. Elle vise à assurer des revenus justes, valoriser le modèle familial français, renforcer la compétitivité et la résilience des exploitations (FNSEA, 2026). Elle travaille à améliorer leur performance économique, sociale et environnementale, garantir l'égalité des chances, et répondre aux défis du changement climatique, des énergies renouvelables et du numérique (FNSEA, 2026).

La loi Duplomb, promulguée en août 2025, est une proposition de loi qui vise à «lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur» (Vie-publique, 2025). Cela passe par simplifier les démarches administratives pour les élevages, faciliter les projets de stockage d'eau, modifier des procédures environnementales et des contrôles et donner des dérogations pour utiliser certains pesticides.

La FNSEA, premier syndicat agricole français, a joué un rôle majeur dans la construction de cette loi (Confédération paysanne. 2026). En effet, le texte porte le nom de Laurent Duplomb, ancien président d'une chambre régionale de la FNSEA (Wikipédia, 2026). Cela illustre la connexion entre ce texte et les positions de la FNSEA, historiquement associée à un modèle productiviste. Par ailleurs, le syndicat a appelé à la mobilisation, en organisant des actions publiques (manifestations agricoles, tracteurs devant le Parlement) pour soutenir la proposition de loi et faire pression sur les élus (Doucet et Gambarini, 2025).

Cette loi a été vivement critiquée par les associations environnementalistes, animalistes, de santé et paysannes (La dépêche, 2025). Selon elles, le texte favorise les élevages intensifs,

compromet la santé publique et la biodiversité et plonge les agriculteurs dans un modèle qui les dessert toujours plus.

Les actions de la FNSEA posent donc plusieurs questions. La forte pression exercée par la FNSEA sur les parlementaires a réduit la lisibilité du processus législatif pour les citoyens, rendant plus difficile la compréhension des décisions prises. Cela a affaibli la légitimité démocratique de la loi. La FNSEA a porté des mesures pourtant décriées par certains scientifiques au nom de la production et de la souveraineté alimentaire (Rousseau, 2025). Ces pratiques interrogent la responsabilité éthique des acteurs économiques, car leurs stratégies d'influence peuvent aller à l'encontre de l'intérêt général.

La FICT et l'interdiction des nitrites ajoutés

La FICT (Fédération des Entreprises Françaises de Charcuterie Traiteur) est un syndicat regroupant plus de 300 entreprises françaises (dont Herta ou Bigard par exemple) (FICT, 2026). C'est derrière ce syndicat que ces entreprises mènent des actions de lobbying pour gérer l'image de leur marque (Foodwatch FR, 2019).

Les nitrites et nitrates sont utilisés depuis longtemps dans les produits de charcuterie pour conserver la viande, inhiber certaines bactéries et donner la couleur rose caractéristique (Agriculture.gouv., 2023). Cependant, un lien entre l'exposition à ces additifs via la viande transformée et un risque accru de cancer colorectal a été démontré (INRAE, 2023). L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) préconise de réduire leur utilisation au maximum (Salvat, 2024; ANSES s.d.). Cela a créé un débat politique. En 2021 une proposition de loi a été faite et visait à bannir complètement les nitrites entre 2023–2025 (Guez, 2021). Cette proposition a été soutenue par des organisations comme Foodwatch, Yuka ou la Ligue contre le cancer (Foodwatch FR, 2019).

La FICT a vivement rejeté cette interdiction en affirmant qu'il n'y avait pas de risque sanitaire aux niveaux réglementaires actuels (Morrison, 2020). Plusieurs actions ont été menées :

- La création d'un site internet dédié aux nitrites Info-nitrites.com (FICT, s.d.), qui ressemble à un site d'information classique et qui ne donne que des arguments en faveur de l'utilisation des nitrites.
- L'utilisation de raccourcis concernant les problèmes liés aux nitrites : ce ne sont pas les nitrites en eux-mêmes qui posent problème mais les réactions en chaîne qui se produisent avec ces nitrites au moment de la digestion. Les discours sont donc orientés sur le fait que les nitrites ne sont pas dangereux et la réaction en chaîne est omise.
- Mettre l'accent sur les risques liés au botulisme. Leur discours consiste à dire que les nitrites évitent la contraction du botulisme. Pourtant, des charcuteries sans nitrites sont commercialisées par ces mêmes marques (Foodwatch FR, 2019), ce qui suggère que le risque de botulisme n'est pas nécessairement plus élevé en l'absence de nitrites.
- Engager plusieurs procédures judiciaires contre Yuka et sa pétition lancée contre l'utilisation des nitrites, ce qui a eu pour effet de freiner la mobilisation (Foodwatch FR, 2019).

Toutes ces actions montrent l'existence d'un conflit entre santé publique et intérêts industriels. La FICT est utilisée par les industriels de l'agroalimentaire pour ralentir ou bloquer des propositions de lois pourtant en faveur de la santé publique. Le refus de mesures plus restrictives, malgré des alertes scientifiques, interroge le respect du principe de précaution en matière de santé publique.

Quelques pistes de réflexion pour améliorer les pratiques

Quelques actions simples pourraient être menées pour avoir une approche et une démarche plus éthique.

Un observatoire sur l'élevage pourrait être créé par le gouvernement et alimenté par des experts indépendants de tout lobby. Il aurait pour mission de présenter les filières d'élevage, leurs contraintes, bénéfices et limites, ainsi que les actions mises en place pour y remédier (notamment sur les plans environnemental, sanitaire et social). L'observatoire diffuserait ces informations sous forme de rapports et synthèses accessibles au public. Cela permettrait aux citoyens et aux décideurs de se forger une opinion plus éclairée, d'avoir plus de transparence et de développer un esprit critique face aux campagnes de communication des lobbies.

Les campagnes de communication sur des sujets liés à des préoccupations sociétales (santé, environnement, bien-être animal) pourraient être encadrées réglementairement. On pourrait imaginer un cahier des charges (disponible pour tout le monde) à respecter, avec des critères sur le contenu, le vocabulaire utilisé ou les allégations.

Les actions des lobbies devraient être plus transparentes et plus lisibles (financements des campagnes, actions auprès des décideurs, recours juridiques). Les rapports d'activités pourraient être en ce sens plus détaillés. Des campagnes d'informations pourraient être menées par le gouvernement pour présenter aux citoyens ces lobbies. Cela leur permettrait de mieux identifier et comprendre qui sont ces acteurs, quelles sont leurs missions et de mieux évaluer leurs intérêts et objectifs (par exemple que la FNSEA défend une agriculture intensive, ou qu'Interbev représente la filière viande).

Enfin, ils pourraient relayer les messages de prévention de santé sans en déformer les propos. Cela pourrait leur être bénéfique car cela leur donnerait une bonne image auprès du grand public et ils favoriseraient l'intérêt collectif à celui économique.

Il serait intéressant de renforcer la transparence et l'indépendance des décisions publiques (Bourdillon, 2005) en limitant les contacts lobby-décideurs politiques ou en intégrant dans chaque échange plusieurs acteurs aux intérêts variés.

Conclusion :

Les pratiques des lobbies de l'élevage structurent concrètement les choix économiques, politiques et informationnels. Les exemples étudiés mettent en évidence des conflits entre intérêts économiques, santé publique, environnement et qualité de l'information. Dans ce contexte, tout professionnel qui évolue dans l'agroalimentaire, la santé, la communication ou

les politiques publiques, est confronté à des discours économiques dominants qu'il doit être capable d'analyser avec distance. Développer un esprit critique permet de distinguer information, influence et promotion, et d'agir de manière responsable dans ses pratiques professionnelles comme dans sa posture de citoyen.

Nombre de caractères : 18 081